



Compte rendu
de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du PRES « Université de Toulouse »
du 10 octobre 2007

Etaient présents :

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, Université Toulouse 1 - Sciences Sociales
Daniel FILATRE, Université Toulouse II - Le Mirail
Jean-François SAUTEREAU, Université Toulouse III - Paul Sabatier
Amal SAYAH, Université Toulouse III - Paul Sabatier
Michel PETITPREZ, INP de Toulouse
Gilbert CASAMATTA, INP de Toulouse
Louis CASTEX, INSA de Toulouse
Olivier FOURURE, ISAE

Personnalités qualifiées

Claude CHEVALET, Directeur de Recherche INRA, Directeur de la Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées
Bruno CHAUDRET, Directeur de Recherche CNRS, directeur du LCC
Jacques ERSCHLER, PRES « Université de Toulouse »
Gilbert de TERSSAC, Directeur de Recherche CNRS, CERTOP, Université Toulouse II le Mirail

Représentants des collectivités territoriales

Alain BENETEAU, Conseil Régional Midi-Pyrénées

Représentants des milieux socio-économiques

Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche associés

Bruno VERLON, CREDIGE

Etaient représentés :

- Henri ROUSSILLON, Université Toulouse 1 - Sciences Sociales
Procuration à Bruno SIRE
- Jean AZEMA, Université Toulouse II - Le Mirail
Procuration à Daniel FILATRE
- Colette DURAND-ADER, Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse
Procuration à Jacques ERSCHLER
- Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique et Social Régional,
Procuration à Alain COSTES
- Bruno VERLON, CREDIGE - *Procuration à Louis CASTEX après 17h30*
- Jean-Louis DARREON, Centre Universitaire J-F Champollion
représenté par Marie-Françoise VALAX (avec voix consultative)

Assistait à la séance :

Christian MERLIN, Recteur d'Académie, Chancelier des Universités

Assistaient également à la séance :

José d'ANTIN, Conseiller du recteur pour l'enseignement supérieur
Raphaël ROSSEL, Agent Comptable

Ordre du jour :

1. *Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 16 juillet 2007.*
2. *Création des départements et services : Département Recherche et Doctorat, Département Formation et Vie Etudiante, Département Relations Européennes et Internationales, Service administratif et financier, Service communication et relations publiques. Avis sur la nomination des directeurs de département, approbation des règlements intérieurs,*
3. *Budget 2007 du PRES*
4. *Charte des membres de l'Université de Toulouse . Adhésion des membres associés*
5. *Réseau Universitaire Toulouse Midi-Pyrénées (RUTMP) : compte rendu de l'analyse des activités et de la situation du RUTMP, proposition d'intégration des activités du RUTMP au sein du PRES*
6. *Commissions mises en place ou à créer au sein du PRES : IUFM, Université dans le Nord Est de Midi-Pyrénées, Valorisation, Culture Scientifique et Technique.*
7. *Programmation et financement du projet IGM-AIRMAT sur le site de Montaudran.*
8. *Demande d'adhésion au groupement de l'AMUE.*
9. *Définition des coûts des personnels mis à disposition du PRES par les établissements*
10. *Délégation de pouvoir au président pour la signature de conventions et de contrats*
11. *Lancement du projet UNR.*
12. *Représentation du PRES aux conseils d'administration des RTRA et RTRS.*

1. Approbation du compte- rendu du Conseil d'Administration du 16 juillet 2007

Le projet de compte rendu présenté est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance du Conseil d'Administration du 16 juillet 2007.

2. Création des départements et services

Les Départements : Recherche et Doctorat, Formation et Vie Etudiante, Relations Européennes et Internationales (DREI), Service communication et relations publiques, sont créés en référence :

- à l'article 4 des statuts de l'Université de Toulouse, annexés au décret 2007-385 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique «Université de Toulouse»
- aux articles 2 et 3 du règlement intérieur adopté par le conseil d'administration du PRES du 16 juillet 2007

◆ Département Recherche et Doctorat

Le projet de règlement intérieur de ce département est approuvé à l'unanimité.

Un avis favorable à l'unanimité est donné à la nomination de Jean-Marie CELLIER (Université Toulouse II) à la direction de ce département pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2007.

◆ Département Formation et Vie Etudiante

Le projet de règlement intérieur de ce département est approuvé à l'unanimité.

Un avis favorable à l'unanimité est donné à la nomination de Jean Paul ROUSTAN (INP) à la direction de ce département pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2007.

◆ Département Relations Européennes et Internationales (DREI)

Le projet de règlement intérieur de ce département fait l'objet de plusieurs remarques et demandes de modifications :

- présence de 3 étudiants (L, M, et D) au lieu d'un seul (D) dans le comité d'orientation
- remplacement de "responsable administratif" par "représentant de l'établissement" dans le comité d'orientation
- remplacement de " 6 représentants maximum, issus des établissements associés du PRES (maximum 1 par membre associé)", par : "6 représentants des membres associés et des EPST (4 représentants des membres associés et 2 représentants des EPST).
- dans la liste des missions, celle qui vise à "*aider à l'ingénierie des projets européens ou internationaux*" doit être sortie et mise en avant, en indiquant que le DREI a parmi ses objectifs prioritaires de développer des compétences et de rassembler des moyens afin de mettre en place une cellule mutualisée spécialisée dans l'ingénierie des projets européens ou internationaux.

Sous réserve de ces modifications, le règlement de ce département est approuvé à l'unanimité. Un avis favorable à l'unanimité est donné à la nomination de M. Juan MARTINEZ VÉGA (Université Toulouse III) à la direction de ce département pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2007.

Il est également souhaité qu'un travail soit mené en vue d'harmoniser davantage, si possible, les règlements intérieurs des différents départements (justifier les différences).

◆ Service communication et relations publiques

La création du Service communication et relations publiques est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Budget 2007 du PRES

Raphaël Rossel, agent comptable, présente le budget 2007 du PRES. Il s'agit d'un budget particulier, compte tenu de la création du PRES en mars 2007 et d'une année consacrée principalement à la mise en place des structures de l'établissement (départements, services) avec une activité qui est restée limitée. Jusqu'au 30 septembre 2007, le PRES a fonctionné dans le cadre d'un SACD INSA. Le transfert de fonds de l'INSA vers le PRES a été effectué au 1^{er} octobre 2007. Il convient donc d'adopter le budget 2007 du PRES, afin de permettre au PRES de fonctionner dans le cadre de sa propre structure financière.

Le budget 2007 est proposé comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 4.657.400€
 - o dotation initiale : 4.000.000€
 - o volet interuniversitaire : 657.400€
- Dépenses : 1.435.000€ dont :
 - o dépenses de personnel : 57.000€
 - o autres dépenses de fonctionnement : 828.000€
 - o dépenses d'investissement : 550.000€

Il en résulte un apport prévisionnel au fonds de roulement de : 3.222.400€

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Les dépenses suivantes sont en particulier approuvées :

- compte 628 :
 - o 215.000€ à verser au CICT : montant inscrit dans le volet inter-universitaire du contrat quadriennal, destiné au financement de projets déposés dans le cadre de ce contrat
 - o 200.000€ à verser au RUTMP : montant inscrit dans le volet inter-universitaire du contrat quadriennal, destiné au financement d'activités assurées en 2007 par le RUTMP
 - o 200.000 à verser au SICD : montant prévu dans le dossier déposé pour demander la création du PRES et destiné à renforcer le SICD en vue de son intégration au sein du PRES à compter du 1^{er} janvier 2008.

- compte 266 : 150.000€ (RTRA, RTRS) : cotisations du PRES à verser aux fondations de coopération scientifique associées : 50.000€/an pour chaque RTRA ou RTRS en tant que membre fondateur (approuvé par le CA du PRES du 4 mai 2007).

Les 2 RTRA ayant été créés avant le PRES, les statuts des fondations associées ont fait apparaître UT3 (RTRA STAE) et UT1 (RTRA TSE) comme fondateurs. Dans l'attente de la mise à jour de ces statuts, le CA du PRES autorise le PRES à effectuer les versements à ces fondations

A l'occasion de cette discussion budgétaire, la multiplication au niveau régional de projets disjoints mettant en œuvre des moyens de calcul lourds sur des crédits CPER est soulignée par plusieurs personnes. Le conseil d'administration souhaite que le PRES prenne une initiative pour s'assurer que ces investissements se font dans un souci de cohérence, de complémentarité et de mutualisation. Louis Castex propose d'élaborer un texte exprimant cette demande.

Le texte suivant, transmis aux membres du CA et validé par ceux qui ont donné leur avis, a été adressé à Jean-Pierre Silvain, directeur du CICT :

"le Conseil d'Administration du PRES "Université de Toulouse" réuni le 10 octobre 2007 s'interroge sur la multiplicité de projets informatiques disjoints qui ont vu récemment le jour sur le site Toulouse Midi-Pyrénées. Il souhaite qu'une concertation soit organisée autour de l'achat d'équipements informatiques et logiciels lourds financés dans le cadre du CPER et destinés, principalement, à la recherche publique. Il demande au directeur du CICT d'organiser cette concertation qui doit aboutir à des propositions de choix cohérents avant la fin 2007".

4. Charte des membres de l'Université de Toulouse. Adhésion des membres associés

La charte présentée est discutée et fait l'objet des demandes de modification suivantes :

- revoir l'ordre des trois parties centrales : 1) Recherche, 2) Formation, 3) Vie étudiante.
- dans la partie recherche mettre en avant le souci d'une recherche de haut niveau avant d'insister sur les retombées socio-économiques.
- introduire les termes "préinscription" et "orientation active" dans le paragraphe "accueil et accompagnement des étudiants".
- introduire une clause d'évolution de la charte basée sur une évaluation de sa mise en œuvre.
- remplacer "élèves" par "étudiants".
- compléter dans les objectifs de la charte : "être et **faire** ensemble"
- insister sur la mutualisation des ressources.

...

Moyennant la prise en compte de ces modifications la charte est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il est rappelé que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, membres associés :

- sont représentés au CA (collège des établissements d'E et de R associés : 2 membres)
- sont représentés au conseil consultatif de site
- participent au comité d'orientation et aux activités des départements
- ont accès au label Université de Toulouse et participent aux actions impulsées par le PRES

L'association d'un établissement est basée sur son implication Recherche / Doctorat et sur son approbation de la charte des membres du PRES.

Huit établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont demandé leur adhésion au PRES en tant que membres associés : CUFR JF Champollion, ENSTIMAC, ENVT, EIP, ENAC, ENFA, ENS Architecture, ESCT. Le CA se prononce favorablement à l'unanimité pour l'admissibilité de ces huit établissements à l'association au PRES. Il confie au bureau du PRES le soin d'organiser les échanges avec ces établissements en vue leur association effective, sur la base de la charte précédemment approuvée.

5. Réseau Universitaire Toulouse Midi-Pyrénées

Une commission a travaillé entre juillet et septembre afin d'analyser les activités du RUTMP en vue de leur intégration au sein du PRES. La composition de cette commission était la suivante :

UT1	Jacques IGALENS	André CABANIS
UT2	Didier FOUCAULT	Pascal PAYEN
UT3	Amal SAYAH	Juan MARTINEZ-VEGA
INP	Jean FAUCHER	Jean-Paul ROUSTAN
INSA	Marie-José ELIAS	
ISAE	Jean BURNICHON	
RUTMP	Thierry PARRA	
PRES	Jacques ERSCHLER	

Un rapport, avec un tableau synthétisant le résultat cette analyse a été rédigé et adressé aux membres du CA.

Parallèlement, une commission administrative constituée d'Astrid KRETCHNER (UT2 Le Mirail) et de Jean-Pierre ROUGE (UT3 Paul Sabatier) a travaillé sur les aspects juridiques, financiers, et liés aux personnels. Un rapport de synthèse sur les conditions de la dissolution du GIP "Réseau universitaire Toulouse Midi-Pyrénées" a été rédigé et adressé aux membres du CA.

A partir de ces rapports, les propositions d'intégration d'activités au sein du PRES ou de transfert d'activités vers d'autres structures ont fait l'objet de discussions et d'ajustements entre les membres du CA.

Les propositions résumées dans le tableau ci-après pour l'intégration et l'affectation d'activités du RUTMP au sein du PRES sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Propositions d'intégration et d'affectation ¹ d'activités du RUTMP au sein du PRES	
<i>Activité</i>	<i>Proposition</i>
La promotion à l'international	Intégré au sein du PRES : guide de la recherche, portail recherche : R&D, UNR portail offre de formation : FVE, UNR
Programmes européens pour la recherche	Intégré au sein du PRES : R&D
Relations universités-entreprises	Non intégré au sein du PRES En attente création structure Valorisation/Transfert/ Relations Industrielles
Patrimoine scientifique	Intégré au sein du PRES : FVE
Maison universitaire franco - mexicaine	Non intégré au sein du PRES Rattachement à UT2 (en relation avec l'Institut des Amériques) ou à UT1
La mission accueil	Intégré au sein du PRES (hors action "logement") : FVE
La mission culture	Intégré au sein du PRES : FVE
L'Institut Européen en Sciences des Religions	Non intégré au sein du PRES : Rattachement à la MSH (UT1 / UT2)
L'apprentissage du français langue étrangère (FLE)	Intégré au sein du PRES : REI
L'apprentissage des langues vivantes étrangères (LVE)	Intégré au sein du PRES : REI
Le centre de mobilité	Intégré au sein du PRES : REI

¹ R&D : département Recherche et Doctorat ; FVE : département Formation et Vie Etudiante ;
REI : département Relations Européennes et Internationales ; UNR : projet "Université
Numérique en Région"

Il convient maintenant d'élaborer des propositions relatives aux personnels, membres du RUTMP.
Ces propositions devraient être finalisées avant la fin novembre et soumises pour approbation à
la prochaine séance du conseil d'administration du PRES.

6. Commissions mises en place ou à créer au sein du PRES : IUFM, Université dans le Nord Est de Midi-Pyrénées, Valorisation, Culture Scientifique et Technique.

(non traité par manque de temps, reporté à la prochaine séance du CA)

7. Programmation et financement du projet IGM-AIRMAT sur le site de Montaudran.

La Programmation et le financement du projet IGM-AIRMAT sur le site de Montaudran présentés dans le dossier de demande d'expertise sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8. Demande d'adhésion au groupement de l'AMUE

Afin de pouvoir disposer du logiciel de comptabilité NABUCCO, le PRES doit adhérer à l'AMUE (Agence de mutualisation des universités et établissements). La proposition d'adhésion du PRES à l'AMUE est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9. Définition des coûts des personnels mis à disposition du PRES par les établissements

Pour compenser financièrement la mise à disposition du PRES par les établissements de personnels, il est proposé de se baser sur les coûts moyens budgétaires 2008 (tableau établi par la DGES réf. C2-2 / DAF B1). Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10. Délégation de pouvoir au président pour la signature de conventions et de contrats

La proposition de déléguer au président du PRES la signature de conventions et de contrats dans le respect de la réglementation en vigueur est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Le président rend compte, à la première séance du conseil, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

11. Lancement du projet UNR

(non traité par manque de temps, reporté à la prochaine séance du CA)

12. Représentation du PRES aux conseils d'administration des RTRA et RTRS.

(non traité par manque de temps, reporté à la prochaine séance du CA)

La prochaine séance du conseil d'administration est fixée au
Mardi 18 décembre 2007 à 9 heures à l'ISAE, en salle du Conseil

Toulouse, le 15 novembre 2007

Le Président,



Jacques ERSCHLER